



CONSEIL PLÉNIER

Elus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : M. Alain Bousquet – M. Alexandre Deroche – M. Pascal Favard – M. Fabrice Leduc – Mme Anna Madoeuf –
- Mme Olivia Sabard - M. Hadi Slim

Excusés : Mme Patricia Brillet-Coutelle (procuration à Mme Calmé) - Mme Véronique des Garets (procuration à M. David) - M. Pierre-Yves Monjal (procuration à M. Favard)

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : – Mme Isabelle Calmé - M. Julien Bourdoiseau - Mme Christine Fauvelle-Aymar – M. Mickaël David
Mme Marie-Laure Gély - M. Franck Piller – Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Excusés : Mme Isabelle La Jeunesse - Mme Charlotte Leforestier – M. Audric Vitiello

Elus collège des BIATSS

Présents : Mme Carole Le Brun – M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Aurélie Gérard-Manceau (démissionnaire-mutation)

Elus étudiants :

Présents : M. Paul Cadiou – M. Adrien Hautereau – M. Fried-Junior Sabaye – M. Hugo Maussion-Venzac – M. Pierre-Antoine Torquet

Excusés : M. Jordan Avrillon - Mme Lucile Mulo (démissionnaire) – Mme Sophie Brikaline (démissionnaire) – Mme Marie Frech

Personnalités extérieures :

Présents : Mme Florence Alary -

Excusés : Mme Catherine de Colbert (procuration à M. Bourdoiseau) – M. Franck Gagnaire – M. Yann Bourseguin – M. Duc Nguyen - M. Philippe Baron – M. Vincent Perrotin

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : Mme Federica Oudin – M. Éric Blin – M. Benjamin Lavergne – M. Daniel Mirza – M. Pierre Mouzet – M. Arnaud Rivière – M. Didier Sabourault

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 26 novembre ainsi que celui du 3 septembre 2020
2. Informations générales
 - a. Sondage distanciel/présentiel
 - b. Forum de l'orientation
 - c. Journées portes ouvertes
3. Situation sanitaire : organisation d'épreuves de substitution ?
4. Référentiel des tâches 2020-2021
5. Soutien aux étudiants : tutorat étudiant et contrat pédagogique de réussite étudiante
6. Subventions étudiantes 2020-2021 : examen des demandes
7. Election générales du conseil de faculté
8. Toilettage des statuts de la Faculté
9. Appel à la grève du 26 janvier 2021
10. Questions diverses

1. Approbation des PV précédents

- PV du conseil de faculté du 03/09/2020 : messieurs David, Piller et Torquet indiquent qu'ils étaient bien présents lors du conseil de faculté du 03/09/2020. Leurs remarques sont aussitôt prises en compte et le compte-rendu sera corrigé en ce sens.
Le procès-verbal du conseil de faculté du 03/09/2020 est approuvé à l'unanimité.
- PV du conseil de faculté du 26/11/2020
Le procès-verbal du conseil de faculté du 26/11/2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations générales

a. Sondage distanciel/présentiel. Présentation des résultats par Daniel Mirza

Malgré quelques erreurs dans la formulation des questions, le sondage a été plutôt bien accueilli par les étudiants puisque 1329 réponses ont été enregistrées à la clôture du sondage le 13/12. Date de fin de sondage choisie afin de ne pas biaiser les réponses aux abords de la trêve de Noël et des examens à venir en janvier.

Les résultats montrent que 100% des étudiants ont investi dans un équipement informatique lors de ce 2^{ème} confinement et 90% d'entre eux n'ont pas eu de difficulté à se connecter aux visioconférences Teams. Cependant la plupart ont estimé qu'il était plus difficile de suivre les cours en distanciel à cause des difficultés de méthodologie et d'interaction. La majorité a été en faveur d'examens en présentiel, principalement pour une meilleure concentration possible que chez eux et également pour une meilleure garantie de l'équité de traitement.

Enfin, ces résultats sont confirmés par les micros-trottoirs qui ont été réalisés par la presse locale et des étudiantes à l'IUT de journalisme au sortir des salles d'examens. Les étudiants interviewés étaient globalement contents d'avoir pu passer leur examen en présentiel, avec les mêmes ressentis que ceux exprimés dans le sondage.

Le Doyen souligne la bonne observation des consignes sanitaires par les étudiants et la grande implication des personnels dans le bon déroulé des opérations.

P-A Torquet ajoute qu'une enquête a également été organisée par l'UNI auprès des seuls étudiants en droit (licence et master). Il en ressort que les étudiants interrogés étaient plutôt favorables à des examens en présentiel ainsi qu'à un retour des cours en présentiel.

b. Forum de l'orientation

Le forum de l'orientation aura lieu virtuellement les 3-4-5-6 février 2021 sous l'égide de la Région Centre Val de Loire et de la MOIP.

c. Journée portes ouvertes

La JPO aura lieu le samedi 13 février en ligne. Les visiteurs auront accès aux stands 2.0 des différentes sections. Des enseignants et des étudiants seront mobilisés pour tenir une permanence afin de répondre aux questions.

3. Situation sanitaire – épreuves de substitution

Selon les directives du ministère, les étudiants révélés positifs à la COVID 19 ou cas-contact sont invités à rester chez eux et des épreuves de substitution doivent être organisées dans les semaines qui suivent l'épreuve initiale. Cependant la seule base légale est l'ordonnance du 24/12/2020 ; le système des épreuves de substitution ne serait qu'une recommandation. Tous les étudiants devraient pouvoir en bénéficier et être prévenus suffisamment en amont de la date de l'épreuve ce qui semble peu réalisable pour les épreuves du premier semestre mais reste possible pour le deuxième semestre.

Mme Sabard remarque que la CFVU a émis lors de sa séance de janvier 2021 une recommandation forte d'épreuves de substitution uniquement pour les cas COVID avérés et cas contact.

M. Deroche suggère d'appliquer simplement la règle habituelle vis-à-vis des étudiants absents aux épreuves d'examen en notant que très peu d'étudiants étaient absents aux épreuves qui viennent de s'achever.

M. Favard souligne qu'il est important de proposer des épreuves de substitution afin d'éviter que des étudiants viennent, malades ou suspectés malades, aux épreuves initiales. Cependant, pour le deuxième semestre, les épreuves de rattrapage sont assez proches des épreuves initiales. On pourrait ainsi éviter une organisation supplémentaire demandée aux services administratifs et aux enseignants déjà épuisés par les adaptations successives. Dans ce cas, on pourrait ôter l'intitulé « rattrapage » sur le relevé de notes pour éviter tout amalgame fâcheux.

M. Lavergne précise que dans la continuité du principe d'égalité, les épreuves de substitution devraient se dérouler dans les mêmes conditions que les examens initiaux afin qu'elles ne puissent pas constituer une quelconque échappatoire.

Le projet d'épreuves de substitution pour le deuxième semestre est porté aux votes. Il est rejeté par la majorité des votants.

4. Référentiel des tâches 2020-2021

Il s'agit de ventiler un volant de 1714 heures exactement afin de marquer l'investissement en charge administrative des enseignants chercheurs. L'année dernière ce sont 2000 heures qui avaient été sollicitées après un audit de l'existant. Cette année le même nombre d'heures a été accordé. Une proposition de répartition sera émise lors du prochain conseil.

5. Tutorat étudiant et contrat pédagogique

- Tutorat : l'objectif du ministère pour venir en aide aux étudiants en difficulté financière est de leur proposer un emploi de quelques heures dans le but de soutenir les étudiants les plus isolés. La circulaire stipule une charge de 10 à 15h par semaine pour chaque tuteur. Cependant cette mesure bien que bienveillante se heurte à plusieurs difficultés :
 - Il ne sera pas possible d'assurer à chaque tuteur autant d'heures
 - cette charge supplémentaire risque de le mettre en difficulté pour ses propres études
 - cela représente tout simplement un risque de transfert de charge mentale d'un étudiant à un autre... les tuteurs risquent de devenir des dépositaires des malheurs de leurs camarades avec l'endossement de responsabilités qui ne leur appartiennent pas.

L'équipe décanale a décidé de limiter le tutorat à une heure par semaine sur 12 semaines. Cela reste compliqué à mettre en place administrativement et juridiquement mais quelques candidats se sont présentés.

Parallèlement, à l'initiative du SSU, une permanence d'écoute psychologique est à l'étude sur notre site. Elle pourrait occuper le bureau de l'accueil avec quelques aménagements.

M. Favard souligne l'intérêt d'un tel dispositif ayant déjà constaté qu'une permanence sur place est plus incitative qu'un déplacement au SSU.

On peut ajouter que le ministère serait actuellement disposé à accorder des postes supplémentaires de psychologue.

- Contrat pédagogique de réussite étudiante
M. Lavergne présente l'économie générale du système, issu de la loi ORE : « *chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite* ».

Ce contrat ne sera pas mis en place en DESS avant la rentrée de septembre.

6. Subventions étudiantes 2020-2021

37 projets ont été déposés, ce qui est proche du nombre habituel (autour de 40 demandes) mais aucun projet en provenance des associations de licence (ATED, AET, Confluence). Sera dès lors organisée une deuxième campagne d'examen de demandes pour les licences avec un délai jusqu'au 20 février.

La somme allouée en 2020 a été reconduite mais le dispositif modifié. Désormais une ligne de subvention sera ouverte pour chaque projet éligible et sera débitée sur présentation de factures.

Certains projets ont reçu un avis réservé de l'équipe décanale, essentiellement pour un défaut de présentation et/ou d'argumentaire.

Le MECEN souhaite financer des formations complémentaires en informatique en particulier, ce qui étonne Monsieur le Doyen qui rappelle que l'enveloppe accordée aux projets vise à soutenir l'activité étudiante hors de leur formation. Ainsi ces formations complémentaires proposées par le MECEN pourraient être prises en charge par le budget de la section.

M. Favard remarque que les étudiants font un choix pédagogique en allant chercher eux-mêmes des sources annexes de formation. Ils vont en groupe à ces formations, leur démarche a une dimension associative et peut tout à fait amener les responsables de filière à modifier les plaquettes d'offre de formation.

La proposition de répartition des subventions accordées aux associations étudiantes est portée aux votes. Elle est adoptée par la majorité des votants.

7. Election générale du conseil de faculté

Nous aurions dû procéder au renouvellement du conseil de faculté au dernier trimestre 2020 mais cette élection a été reportée en raison de l'élection de la présidence de l'Université. Nous avons jusqu'au 30 avril pour organiser le scrutin et nous serons accompagnés dans cette procédure par la DAJ.

8. Toilettage des statuts

Les statuts de la faculté de droit, d'économie et des sciences sociales ne sont plus à jour sur certains points et doivent être modifiés ou complétés. Pour ce faire, un groupe de travail sera créé et une proposition sera présentée lors d'un prochain conseil de faculté.

9. Appel à la grève du 26 janvier 2021

D'un commun accord entre enseignants et personnels administratifs et techniques, une grève relativement à la loi de programmation de la recherche est prévue le 26 janvier 2021. L'équipe décanale envisage d'envoyer une information sur les modalités de déclaration de grève et ses incidences administratives.

10. Questions diverses

- a. Exéat : une demande a été émise par Marie Peyronnet pour raison de rapprochement familial.

En l'absence d'opposition et d'abstention, le conseil de faculté accepte la demande d'exéat de Mme Peyronnet.

- b. Le département de droit / droit privé demande un nouveau poste au titre de l'art 46.3. Cependant le ministère a émis un avis défavorable à cette demande, qui devra passer par le concours de l'agrégation en vertu de l'alternance entre 46.3 et agrégation.

c. Retour des étudiants sur site

La proposition du Ministère de faire revenir en présentiel les étudiants de L1 à raison de 1 jour par semaine avec une jauge de 20% des effectifs est peu envisageable sans aménagement, d'autant que l'état d'urgence sanitaire vient d'être à nouveau reconduit jusqu'à fin juin 2021.

Quel plan d'actions pouvons-nous mettre en place ?

- Le présentiel total n'est pas envisageable même si tous les étudiants sont potentiellement en difficulté.
- Les L1 pourraient revenir en hybride car ce sont eux les plus fragiles,
- ainsi que les dernière année (de master) pour des préoccupations de professionnalisation. De plus ils sont déjà en petits groupes

Le professeur Leduc prend la parole pour proposer de faire revenir tous les étudiants en TD. M. Lavergne répond qu'en regard du décret du 29/10/2020 seuls les étudiants de L1 sont concernés par l'hybride. Le rectorat et la préfecture risqueraient de regarder d'un mauvais œil une telle initiative aussi bienveillante soit-elle.

Mme Sabard souligne que nous avons 2 dispositifs à notre disposition dans le respect des contraintes sanitaires et de disponibilité des salles :

- les TD en présentiel pour les L1
- l'accueil « par petits groupes », ce qui semble valable plutôt pour les masters, les effectifs étant limités. En effet on imagine mal la portée pédagogique d'un cours en L2 par exemple (où on rassemble 35 étudiants par groupe) avec 10 étudiants en présentiel et 25 étudiants en distanciel.

D'autres professeurs proposent des aménagements selon les départements. Il importe de ne pas oublier la formation continue. L'équipe décanale est à l'écoute de toutes les suggestions.

Enfin M. Favard suggère de rester en observation sur les 2 prochaines semaines en attendant la prochaine intervention de politique générale du Président de la République (3^{ème} confinement ?). Et il évoque l'idée du présentiel sur la base du volontariat afin de favoriser cette mesure à ceux qui ont vraiment envie/besoin de venir à la faculté, plutôt que les « obliger » à venir une semaine sur deux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.